

Les enseignants français dans la diplomatie culturelle : perspectives archivistiques et scientifiques

Emmanuelle Picard

S'engager dans une carrière d'enseignant ne semble pas prédisposer *a priori* à une vie professionnelle ouverte sur l'étranger. Pourtant, une très petite fraction du corps enseignant français a poursuivi, pour une durée plus ou moins longue, toute ou partie de son activité à l'extérieur du territoire national. Fonctionnaires d'État, inscrits dans la logique gestionnaire d'une administration centralisée, ils ont fait l'expérience de tutelles et de pratiques bien différentes, sans pour autant jamais rompre totalement avec les normes en vigueur en France. A ce titre, leurs carrières peuvent être envisagées comme un objet fécond d'investigation, en ce qu'elles ressortissent pour partie des logiques propres à l'Éducation nationale tout en s'inscrivant dans des contextes spécifiques et souvent originaux. La variété des archives disponibles les concernant offre au chercheur la possibilité d'une approche plurielle de ces trajectoires et se montrent généralement plus riches que celles concernant les enseignants n'ayant professé que sur le territoire national.

La très grande majorité du corps enseignant poursuit sa carrière en France, selon des formes et des étapes bien codifiées, trajectoires professionnelles que les archives publiques permettent aisément de retracer. Les travaux sur l'histoire sociale des enseignants, du secondaire comme du supérieur, qui se développent depuis un quart de siècle, ont ainsi eu recours aux précieux dossiers personnels conservés dans la série F17 des Archives nationales¹. Ces dossiers permettent de retracer les différentes étapes d'une carrière (postes successifs, statuts, affectations diverses) ainsi que de retrouver la trace du jugement porté sur l'enseignant, au travers des rapports d'inspection et des différentes correspondances conservées. Cependant, malgré leur richesse, ces dossiers ne permettent que très rarement de connaître la réalité des pratiques et des réflexions des enseignants concernant leur métier. Ils les confinent dans une approche administrative qui empêche de saisir la nature même de l'activité enseignante, si ce n'est au travers du jugement qu'en fait l'institution. Ecrire une histoire des pratiques et de leurs fondements intellectuels s'avère alors souvent difficile à

¹ On peut renvoyer aux différents dictionnaires biographiques du monde enseignant, en particulier des enseignants du supérieur, publiés depuis le milieu des années 1980. Christophe Charle les a également largement utilisés dans une approche d'histoire sociale : *La République des Universitaires*, Le Seuil, 1994.

partir de seules sources administratives. Cela nécessite l'« invention » de sources généralement privées (journaux intimes, carnets, correspondances...) dont l'existence est loin d'être la norme pour la très grande majorité du corps enseignant.

Il est cependant une situation dans laquelle les sources se montrent plus bavardes, une situation d'exception qui génère d'autres types de documents permettant de saisir des éléments originaux de ces pratiques enseignantes, mais aussi d'envisager d'autres composantes possibles des carrières. C'est le cas de la toute petite partie du corps enseignant français, dont les carrières vont se dérouler pour tout ou partie à l'étranger, et en particulier de ceux qui vont y intégrer les dispositifs extérieurs à l'Éducation nationale, que sont les instituts et centres culturels. La participation d'enseignants à la diplomatie culturelle et leur mise à disposition auprès du ministère des Affaires étrangères est à l'origine de la production d'un ensemble de sources nouvelles les concernant, qui à la différence des dossiers personnels, laissent plus de place à la prise de parole directe des enseignants. Elles apportent alors un éclairage différent qui contribue à renouveler nos connaissances concernant le monde enseignant.

Dès lors, la confrontation des sources disponibles au sein du ministère de l'Éducation nationale et du ministère des Affaires étrangères, ainsi qu'avec les séries afférentes au sein des Archives nationales permet d'envisager un travail extrêmement fructueux.

Après avoir rappelé les conditions spécifiques liées à l'exercice de la profession enseignante hors du cadre national, nous présenterons les sources et les traitements qu'il est possible d'en faire au travers de deux cas particuliers : les agrégés engagés dans la diplomatie culturelle durant les années 1950 d'une part, les autres le personnel enseignant présent en Allemagne entre 1945 et le début des années soixante d'autre part².

Une situation administrative particulière

La mise en place d'une diplomatie culturelle fondée sur des activités d'enseignement de la langue et de la culture française date de la fin du XIX^e siècle dans un contexte de concurrence franco-allemand. C'est à la nation qui fondera la première des instituts culturels susceptibles d'attirer et d'acclimater les élites des différents pays européens. La France se caractérise par la mise en œuvre précoce d'un dispositif institutionnel centralisé, au sein du

² L'ensemble de ces données est issu de ma thèse de doctorat d'histoire, *Des usages de l'Allemagne. Politique culturelle française en Allemagne et rapprochement franco-allemand, 1945-1963. Politique publique, trajectoires, discours*, IEP de Paris, 1999.

ministère des Affaires étrangères, qui intègre progressivement les différentes réalisations, jusqu'alors d'ordre privé dans un ensemble relativement cohérent, à la fois dans sa répartition géographique et dans les buts et les moyens qui lui sont alloués. L'institutionnalisation débute par la création d'un Bureau des écoles et œuvres françaises à l'étranger en 1900, transformé en Service de Œuvres françaises à l'étranger en 1920 avant d'accéder au statut de direction ministérielle à part entière en 1945 (Direction générale des relations culturelles, DGRC, dont le nom connaîtra par la suite des variations mineures). Ses principaux membres sont majoritairement des diplomates de carrières, même s'ils sont nombreux à avoir suivi une formation littéraire longue et à avoir obtenu une agrégation. A leurs côtés, on trouve de nombreux universitaires (Henri Laugier, Jean Baillou), des hommes des lettres (Jean Giraudoux, Jacques de Bourbon-Busset) et des professeurs agrégés³.

Au delà des différences de parcours professionnel, la formation initiale de l'ensemble des membres de ces services et direction se caractérise par une très forte homogénéité (formation littéraire classique, agrégation) qui se retrouve dans les grandes orientations de la politique menée par ce service. Ainsi, l'analyse des choix budgétaires et humains montre la prédominance absolue des questions d'enseignement de la langue et de la culture française, et le rôle qui leur est attribué dans le projet de construction d'une proximité entre les élites locales et la France⁴. Ce choix initial a pour conséquence le fait qu'au sein de ces structures successives, les bureaux en charge des questions d'enseignement sont toujours les plus importants en terme de personnel et de budget. Et c'est eux qui ont la tutelle directe sur les personnels et les établissements d'enseignement à l'étranger. Ce qui constitue une anomalie par rapport à la pratique habituelle qui veut que les différents services à l'étranger conservent un lien étroit avec leur ministère de tutelle « naturel » : à savoir les Finances pour les questions économiques, la Défense pour les questions militaires... Dans le cas de l'éducation, la Direction générale des Relations culturelles s'interpose entre les « œuvres françaises » à l'étranger et la tutelle dont ils relèveraient par nature, à savoir l'Éducation nationale. Ce dernier possède bien un « Service des relations internationales », dont on retrouve trace dans les archives mais son activité semble avoir été pour le moins limitée.

³ Une analyse sociologique détaillée du personnel de l'administration centrale, ainsi que des organigrammes se trouvent dans E. Picard, *Des usages de l'Allemagne...*, *op. cit.*

⁴ Cette politique de développement de la langue française, que l'on peut qualifier dans bien des cas de « messianique », a été largement décrite dans les ouvrages concernant l'histoire de l'action culturelle française à l'étranger ; citons parmi les principaux : A. Salon, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Nathan, 1983 ; F. Roche et B. Pigniau, *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, La Documentation française, 1995.

Cependant, l'Éducation nationale intervient dans l'action culturelle extérieure, étant seule habilitée à délivrer des diplômes nationaux et à former les enseignants autorisés à les délivrer. A ce titre, ses services travaillent fréquemment avec le service de l'enseignement de la DGRC, dans une logique de séparation des rôles. La gestion du personnel relève du domaine réservé de l'Éducation nationale alors que la responsabilité des infrastructures est à la charge des Affaires étrangères. Le ministère de l'Éducation nationale garde ainsi la responsabilité administrative de la plupart de ses agents à l'étranger ; en revanche, le personnel détaché de l'Éducation nationale auprès du Quai d'Orsay, à l'administration centrale comme en poste (c'est par exemple le cas des directeurs d'instituts), relève administrativement des Affaires étrangères pour la durée de son contrat. Le contenu des enseignements fait l'objet d'une concertation. Les programmes sont élaborés par des commissions formées de représentants des deux ministères, sauf lorsqu'il s'agit d'établissements appartenant au dispositif de l'enseignement primaire ou secondaire français (lycées français par exemple) soumis aux programmes nationaux. Ils sont fixés librement quand il s'agit d'établissements hors des cursus traditionnels, comme les centres et les instituts culturels.

Il existe deux types de profils possibles pour les enseignants français qui choisissent d'exercer leur pratique à l'étranger : la voie des établissements qui sont partie prenante du dispositif français (généralement de l'école maternelle au lycée, parfois exceptionnellement de l'enseignement post-baccalauréat), qui permet la poursuite d'une carrière dans des cadres proches de ceux du territoire métropolitain, même si dans la réalité ces carrières connaissent d'importantes spécificités au regard de celles qui se déroulent sur le territoire national ; ou la possibilité de construire un épisode, voire une carrière, à la fois extérieur et en liaison avec leur profession d'origine, par le biais des instituts culturels français ou autres structures équivalentes. Cependant, et quelque soit leur statut durant la période, il est à souligner que l'expérience à l'étranger a, la plupart du temps, des effets sur les carrières ultérieures et qu'elle concerne surtout des individus au profil souvent particulier.

Pour illustrer notre propos, deux exemples seront proposés ici :

- les agrégés en poste à l'étranger dans les années cinquante
- les agrégés en poste en Zone française d'occupation en Allemagne entre 1945 et 1963

Le choix des agrégés vise à répondre à deux contraintes : ils sont facilement identifiables par le biais des listes existantes, qui informent à la fois sur leur discipline d'agrégation et donne une idée moyenne de leur âge, et ils constituent un groupe

suffisamment cohérent pour que l'on puisse procéder à une comparaison éclairante entre ceux qui restent en France et ceux qui choisissent de partir à l'étranger. A l'intérieur du groupe des agrégés, il est également possible de s'intéresser plus précisément à ceux d'entre eux qui sont également anciens élèves de l'École Normale Supérieure, dont deux caractéristiques se révèlent particulièrement riches dans le cadre d'une comparaison : la première est pratique, puisqu'elle tient dans la fait que la publication annuelle d'un annuaire des anciens élèves autorise une reconstitution des carrières plutôt fiable et fine ; la seconde prend son origine dans la place qu'ils occupent dans la hiérarchie symbolique du prestige universitaire. Ils nous offrent ainsi la possibilité de mesurer les effets d'attractivité et de répulsion des différents types de position et de carrière à l'étranger.

Un objet inédit : les enseignants français à l'étrangers

Comme nous le verrons, les sources les concernant sont riches, variées et accessibles. Cependant, les travaux d'ensemble manquent aujourd'hui, l'approche étant généralement limitée à des études de cas géographiquement restreintes. C'est ce constat qui m'avait amené, dans le cadre de ma thèse de doctorat, à tenter de dresser un tableau exhaustif pour la période qui suit immédiatement la Seconde Guerre mondiale. Ce faisant, j'avais alors la possibilité de procéder à une comparaison entre un profil général et une situation particulière (présence en Allemagne occupée), afin de tenter de comprendre les éléments structurels récurrents et les formes d'adaptation possibles.

La liste des agrégés ayant occupé, dans les années cinquante, un poste à l'étranger dans l'enseignement secondaire et dans la diplomatie culturelle (instituts français, services culturels des ambassades, UNESCO) comprend 133 personnes, dont 46 anciens élèves de l'Ecole normale supérieure⁵. Un tiers est formé d'agrégés de lettres ou de grammaire (dont la moitié sont normaliens), 16% sont des agrégés d'allemand (dont un tiers de normaliens)⁶, et 10% des agrégés de sciences (parmi lesquels aucun normalien), le reste se répartissant entre la philosophie, l'histoire, l'anglais, l'espagnol et l'italien. Il est intéressant de souligner que les agrégés de langue (si l'on minore les agrégés d'allemand dont l'importance est conjoncturelle) ne représentent pas l'essentiel du groupe, comme aurait pu le faire penser le choix d'une carrière à l'étranger. Cet état de fait amène à réfléchir aux conditions et aux

⁵ La liste figure dans l'annexe n° 12, de *Des usages de l'Allemagne...*, p. 48

⁶ Ce biais correspond au fait que le dispositif d'action culturelle française en Allemagne est particulièrement développé en conséquence de l'occupation alliée qui dure de 1945 à 1955.

justifications qui sont faites du choix d'une carrière à l'étranger. Par ailleurs, cette répartition disciplinaire nous informe sur les choix sous-jacents à la mise en place d'une diplomatie culturelle, davantage tournée vers la promotion d'une culture française classique et littéraire que scientifique. Une autre information nous est fournie par l'étude de la répartition des agrégés selon les différents types de poste : ils ne sont qu'un tiers à enseigner en lycée, les deux tiers restant se partageant des fonctions de direction ou des postes en ambassade. Et lorsqu'ils sont en lycée, ils le sont dans des pays européens proches de la France comme l'Angleterre, l'Allemagne ou l'Italie. Ces différentes remarques amènent à conclure à l'exportation à l'étranger de la hiérarchie des titres français, les agrégés occupant les positions les plus enviées (statut du poste, proximité avec la France...) du dispositif⁷.

A cette étude de la répartition des agrégés partis pour l'étranger, on peut adjoindre une comparaison avec ceux qui sont restés en France. Sur ce thème, l'examen des carrières de agrégés normaliens est particulièrement fécond et fait apparaître des profils de carrière assez différents : 40% intègrent l'enseignement supérieur à leur retour, et 30% rejoignent la haute administration française, un quart restant durablement dans la diplomatie culturelle. A la même époque, leurs contemporains en âge, sont majoritairement en lycée. Les normaliens partis à l'étranger intègrent plus rapidement l'enseignement supérieur... ou bien le quittent. On peut mettre ces carrières en regard des évolutions structurelles de l'enseignement supérieur français à l'époque. En fait, loin de constituer une rupture, la carrière à l'étranger s'intègre dans une logique longue : on continue à avoir une activité intellectuelle (thèse et publications diverses), on enseigne dans l'enseignement supérieur local, dans l'attente que se libère un poste dans une université française. Le passage à l'étranger s'inscrit alors dans une logique « opportuniste » : dans une conjoncture nationale peu favorable aux carrières universitaires rapides du fait de l'absence de postes, l'étape étrangère est préférée au long passage en lycée que subissent les normaliens restés en France.

Le cas de l'Allemagne d'après la Seconde Guerre mondiale offre l'occasion d'une réflexion élargie sur cette population enseignante. Il ne s'agit pas simplement ici de diplomatie culturelle mais d'une véritable prise en charge de l'administration scolaire par les

⁷ Cette remarque reste vraie pour une période ultérieure comme le montre une enquête menée dans les instituts culturels français à l'étranger à la fin des années 1970 : P. Grémion et O. Chenal, *Une culture tamisée : les centres et instituts culturels français en Europe*, Paris : C.N.R. S, 1980.

Alliés. En effet, la capitulation sans condition qui lui a été imposée a entraîné *de facto* la disparition du système administratif allemand, auquel s'est substitué une administration civile au sein des quatre gouvernements militaires alliés. En 1948, les *Länder* sont restaurés dans leur souveraineté et deux Etats allemands voient le jour l'année suivante. La présence des Alliés reste cependant importante jusqu'en 1955 avec des hauts commissaires siégeant dans un organe de contrôle. Parmi les projets politiques des Alliés concernant l'Allemagne, la dénazification et la démocratisation de la population allemande occupait une place majeure, ce qui eut pour conséquence de développer les administrations en charge de ces questions. De plus, le paiement d'une indemnité d'occupation par les Allemands et la mise à disposition au profit des Alliés des transports et des bâtiments ont permis le développement d'administrations pléthoriques, au moins dans les premières années. Ainsi, les services de la Direction de l'éducation publique, responsables des questions d'éducation et de culture dans la zone française, comptaient plusieurs centaines de personnes en 1947. De ce fait, l'Allemagne a pu exercer pendant quelques années une très forte attraction sur de jeunes Français souhaitant faire une expérience professionnelle particulière ou contourner une conjoncture nationale plutôt sombre.

On retrouve ici des caractéristiques générales déjà mises en lumière dans l'étude des trajectoires et des motivations des normaliens engagés dans la diplomatie culturelle dans les années cinquante : profiter de l'opportunité créée par les conditions d'occupation représentait bien le moyen d'esquiver un début de carrière peu intéressant en France. C'est particulièrement le cas des normaliens et des agrégés ayant commencé leur thèse et qui savaient pertinemment qu'il leur faudrait enseigner de longues années dans un lycée de province avant de pouvoir prétendre à un poste en faculté. L'attrait de l'Allemagne est bien sûr plus fort chez les jeunes germanistes (les agrégés d'allemand représentent un peu plus de 50% des agrégés présents dans la zone d'occupation ; et un peu plus de 10% du total des agrégés d'allemand), mais aussi chez tous ceux qui parlent allemand, et qui ont là une compétence spécifique à valoriser (particulièrement ceux qui sont issus des régions frontalières). La situation nouvelle créée par la mise en place d'une administration d'occupation entraîne une ouverture des choix de carrière proposés : il ne s'agit plus seulement d'enseigner (et d'ailleurs enseigner l'allemand aux Allemands n'est pas la fonction des germanistes français) mais d'occuper des postes de responsabilité au sein de l'administration civile du gouvernement militaire. La prime donnée à la connaissance de la langue allemande se lit dans la répartition des postes occupés par l'ensemble des agrégés : les agrégés d'allemand occupent pour 85% d'entre des postes administratifs quand ce n'est le cas

que de 40% des agrégés des autres disciplines. Cette inflexion des trajectoires est d'autant plus intéressante qu'elle conserve les hiérarchies professionnelles d'origine. Les agrégés occupent des fonctions de direction, que ce soit au sein de l'administration de la zone, ou dans les instituts français (18 en 1950).

On peut distinguer deux profils particuliers de trajectoires, selon le rôle que l'expérience allemande joue dans le déroulement des carrières :

- ceux pour lesquels l'Allemagne n'est qu'une parenthèse, une sorte de position d'attente dans une conjoncture nationale défavorable, parfois un léger accélérateur ; voire l'occasion d'une spécialisation qui n'aurait pas pu se faire aussi facilement dans le cadre national. Pour la majorité des agrégés présents en Allemagne, le retour en France signifie le retour en lycée. C'est moins vrai pour les normaliens qui écourtent ainsi leur période de purgatoire lycéen avant leur entrée à l'université. Pour certain, le retour se fait immédiatement sur un poste universitaire. Il est à souligner que la présence en Allemagne est alors l'occasion de rédiger sa thèse dans des conditions matérielles améliorées mais aussi d'aborder de nouveaux territoires de recherche, comme celui de la littérature comparée.

- Ceux pour lesquels l'expérience allemande a véritablement constitué une rupture en terme de trajectoire, une inflexion conjoncturelle modifiant durablement leur position initiale. C'est le cas de l'Alsacien Charles Muller, agrégé de grammaire qui enseigne au lycée de Strasbourg avant la guerre, puis au lycée de Dijon durant l'occupation. Il s'engage en 1944 dans la Première armée et se voit rapidement proposer un poste dans l'administration civile de la Zone française (il parle allemand couramment). C'est en 1946 que la rupture se fait : il a alors le choix entre le retour dans son lycée strasbourgeois, ou un poste de responsabilité (réorganisation de la formation des instituteurs allemands) dans l'administration de la zone. Il choisit ce dernier, puis de nouveau en 1949, alors que l'administration française est en pleine transformation du fait de la modification du statut d'occupation, il préfère prendre la tête de la direction du livre et de la documentation qui est créée dans la toute nouvelle Direction générale des Affaires culturelles installée à Mayence, que le poste d'inspecteur d'académie qu'on lui propose en France. Charles Muller restera ainsi en Allemagne de 1945 à 1957. De retour à Strasbourg, il prépare une thèse

d'informatique appliquée à l'œuvre de Corneille qui lui permet d'entrer à l'université. Dans d'autres cas, le passage par l'administration française en Allemagne a été l'occasion d'intégrer une carrière dans l'administration de l'Education nationale ou des Affaires étrangères.

Une étude d'ensemble reste à faire sur la population totale concernée sur une longue période, afin de confirmer les profils ainsi dégagés. Au regard du questionnaire qui avait été adressé à un certain nombre des individus appartenant à ces deux cohortes, il s'avérerait que le choix d'un passage par l'étranger était très souvent envisagé dans une logique de contournement de l'obstacle ou de valorisation de compétences spécifiques. La connaissance de l'étranger, acquise lors d'un long séjour et renforcée par une maîtrise de la langue développée, a permis dans un certain nombre de cas d'améliorer les ambitions professionnelles initiales.

La question des sources : quelles archives ?

Les sources ne manquent pas pour permettre une telle analyse d'ensemble, même si elles sont souvent disparates. La difficulté majeure consiste à établir les listes des individus concernés. En effet, celles-ci n'existent pas en tant que telles, signe de l'absence d'une gestion centralisée de la question, et ce pas plus au Quai d'Orsay qu'à l'Education nationale. Il s'ensuit que l'ensemble des travaux sur ce thème est généralement circonscrit à l'étude de l'action culturelle française et de ses agents dans un seul pays, les différents travaux portant de plus sur des périodes généralement différentes selon les aires linguistiques concernées.

Par ailleurs, la structure de la double tutelle ministérielle n'a généralement pas eu l'effet démultiplicateur que l'on aurait pu escompter. Situation mal connue, la position de détachement ou même d'exercice hors du territoire national n'a généralement pas entraîné les chercheurs à se plonger dans les archives de deux tutelles, celles du Quai paraissant les plus fécondes et surtout les plus accessibles. Leur organisation en dossiers par pays, et ce au sein même de la Direction générale des relations culturelles, donne le sentiment qu'il est possible de circonscrire aisément l'ensemble des sources nécessaires à une telle étude. Par ailleurs, les chercheurs travaillant sur la diplomatie culturelle ressortissent plutôt de l'histoire des relations internationales et ignorent la plupart du temps l'histoire de l'éducation et ses ressources propres. Les sources offertes par les archives de l'Education nationale, et en particulier les précieux dossiers individuels, sont peu et mal connus des chercheurs travaillant sur la diplomatie culturelle. Souvent arrêtés par la faible présence de documents relatifs à l'étranger

au sein des archives de ce ministère (on ne trouve qu'un dossier assez décevant émanant du Service des relations avec l'étranger, et qui contient essentiellement des correspondances fonctionnelles émanant du Cabinet du ministre, pour la période 1955-1960 : F17/ 16003), les chercheurs ne pensent pas spontanément à recourir aux sources classiques utilisées par ceux qui travaillent sur la profession enseignante en France. Il y aurait pourtant matière à retrouver dans les dossiers de carrière des éléments permettant à la fois de comprendre l'origine des agents en poste à l'étranger mais aussi leur devenir après cette expérience, seule façon de mesurer efficacement les effets de celle-ci.

Les archives nationales contiennent également d'autres fonds pouvant fournir d'intéressantes informations, à la fois sur les individus engagés dans l'action à l'étranger mais aussi et surtout sur la nature de leurs activités.

- l'Office national des Universités et écoles françaises (70 AJ) comporte cinq cartons dédiés aux relations culturelles et universitaires avec l'étranger : 70 AJ 30 à 35.

- Le fonds de l'Académie de Paris (AJ 16) comprend trois cartons concernant les relations entre la Chancellerie et les instituts culturels français à l'étranger et les universités étrangères : AJ 16/6957 à 6959.

- Le fonds du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, qui pour la période qui avant 1960 dépend du ministère de l'Éducation nationale et a donc une partie de ses archives en F17, contient plusieurs cartons intéressants l'activité à l'étranger : F 17/14999 et 15000 sur les subventions aux associations d'éducation populaire (présentes en Allemagne) ; à partir de la fin des années cinquante, quand il accède au rang de Haut-Commissariat à part entière, il dispose d'archives propres conservées dans le fonds F44. On y trouve d'importants documents concernant les relations internationales dans les années soixante, en particulier les rencontres internationales et surtout l'Office franco-allemand pour la Jeunesse.

Mais ces sources présentent le grave désavantage d'être très lacunaires, selon les périodes et les zones concernées. Certains pans sont bien documentés, comme dans le cas de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, d'autres n'ont presque rien à leur sujet.

Il s'ensuit que seule une faible partie de l'activité effective des enseignants français en poste à l'étranger peut être reconstituée au travers de ces sources. Sur ce

sujet, celles que l'on peut consulter dans les Archives diplomatiques sont infiniment plus riches. On peut y distinguer deux types de fonds :

- Ceux de l'administration centrale, le Quai d'Orsay, qui a produit, bureau par bureau, un ensemble de dossiers thématiques. En ce qui concerne les questions d'enseignement et de culture, les documents sont rassemblés dans le fonds de la direction générale des relations culturelles. Ce fonds « Relations culturelles » se divise en séries chronologiques (1948-1955 ; 1955-1968 pour les exemples qui nous intéressent ici), au sein desquelles les dossiers s'organisent par secteurs géographiques et par type d'activités (cabinet, finances...). D'autres sources sont également disponibles dans la série Z Europe, divisée en autant de sous-séries que de pays.

- Les archives des postes (i.e. ambassades) sont conservées au dépôt des archives diplomatiques de Nantes. C'est là que l'on peut trouver tous les documents produit dans le cadre de la représentation diplomatique mais aussi des établissements en relevant comme les instituts français et les centres culturels. Voilà pour la théorie. Dans la pratique, les ambassades déposent rarement leurs archives, peut être du fait de la complexité physique du transfert. Quant aux instituts, ce qui en tient lieu se trouve entassé dans des caves, dans des conditions de conservation pour le moins aléatoire. C'est souvent à l'occasion d'une demande d'un chercheur que les dossiers sont exhumés et triés, voire inventoriés, et parfois même transférés à Nantes. Ce sont de loin les sources les plus riches, car elles mélangent des documents de nature très diverses qui vont d'affiches de programme de cours peintes à la main à des correspondances peu officielles.

- Les archives de l'occupation française : l'Allemagne et l'Autriche fournissent une matière particulièrement riche sur cette question du fait des deux occupations auxquelles la France a participé (1919-1929 et 1945-1955). La première occupation a produit des archives conservées aux AN dans la série AJ9 « Haute commission interalliée des Territoires rhénans », dont une partie dîte « Papier Tirard » contient des documents intéressant les questions d'enseignement. Mais c'est surtout la seconde occupation qui a fait l'objet d'un dépôt conséquent conservé dans le centre des archives diplomatiques de Colmar.

La grande richesse de ces fonds, et leur supériorité incontestable vis-à-vis des archives concernant les enseignants ayant limité leurs activités à la France, tient dans la nature même des informations qu'ils contiennent. Ils permettent bien sûr de retracer des carrières, d'en comprendre les inflexions. Mais surtout, ils nous informent en détail des pratiques et des choix intellectuels mis en œuvre par ces agents. Un exemple parmi d'autres, mais particulièrement fécond, est celui des rapports régulièrement demandés par la Direction générale des relations culturelles aux directeurs des instituts, documents souvent très copieux qui ont comme objectif de défendre la qualité du travail engagé et d'obtenir les moyens de sa poursuite. Dans le cas de l'Allemagne des années cinquante, ils sont particulièrement nombreux car le nombre des instituts l'est tout autant et qu'il s'agit de défendre leur existence dans un contexte de restriction budgétaire. C'est ce que fait par exemple Michel Foucault qui dirige l'Institut français de Hambourg en 1960 dans un texte d'une dizaine de pages qui décrit et explique les choix des actions mises en œuvre. Au travers de cette littérature administrative, on peut lire en détail la réalité du travail de ces enseignants et les justifications qu'ils en donnent, quand aucune source équivalente n'existe au sein de l'Education nationale, du fait de la différence de nature et de pérennité des institutions en cause.

Conclusion :

L'histoire des enseignants français exerçant à l'étranger reste encore largement à faire, en particulier dans une perspective d'ensemble. Elle nécessite la mise en relation de deux corpus archivistiques particuliers et qui plus est conservés dans des lieux différents. Cependant, le bénéfice à la confrontation de ces documents, produit pour des usages particuliers, est particulièrement fécond en ce qu'il permet à la fois d'envisager la question des carrières et celles des pratiques et des représentations. Si le travail est bien engagé en ce qui concerne les archives diplomatiques, il reste encore largement à ouvrir dans le domaine des archives de l'éducation nationale. Les historiens de la diplomatie culturelle auraient un très grand profit à s'intéresser aux approches et aux sources de leurs collègues spécialisés dans l'histoire de l'enseignement.